



Commune
de **Milvignes**

Milvignes Infos

Bulletin
communal

DÉCEMBRE 2020 | N° 3

EDITO

Le Conseil communal élu en juin 2016 termine son mandat en ce mois de décembre.

Dans ce dernier numéro annuel du Milvignes Infos, nous prenons congé après quatre années passionnantes et enrichissantes. Nous adressons notre reconnaissance à toutes les personnes engagées pour le bien de notre communauté.

Nous pensons ainsi au personnel communal, aux membres des sociétés et associations, ainsi qu'aux artisans, commerçants et entreprises qui font vivre nos trois villages. Nous espérons avoir contribué à défendre ces engagements et à développer notre commune.

Nous associons également à ces lignes nos anciens collègues, Mme Josette Schaer et M. Yannick Bussy, qui ont quitté l'Exécutif durant cette dernière année et qui ont œuvré au projet collectif de notre collège.

Parce que nous voulons croire à une sortie prochaine de la crise sanitaire et à un retour à des échanges humains normalisés, nous tournons cette page en vous adressant nos meilleurs vœux pour des Fêtes de fin d'année remplies de partage, d'amour et d'émotions. En cette période de transition, nous vous souhaitons également beaucoup de satisfactions au travers des projets qui seront portés par la nouvelle équipe dès janvier prochain.

Le Conseil communal 2016-2020



Le Conseil communal sortant : M. Philippe Egli, Mme Edith Aubron Marullaz, Mme Marlène Lanthemann, M. Grégory Jaquet et M. Philippe DuPasquier

Composition des nouvelles autorités

Dans sa séance du 16 novembre 2020, le Conseil général a procédé à l'élection du Conseil communal 2021-2024, ainsi que des membres de ses commissions.

Le nouveau Conseil communal est ainsi composé de : Mesdames et Monsieur Marlène Lanthemann (PLR), Solange Platz-Erard (PS), Roxane Kurowiak (Les Verts), Philippe DuPasquier (PLR) et Natacha Aubert (Vert'libéraux).

La transmission des pouvoirs exécutifs communaux à ce nouveau collège aura lieu le 1^{er} janvier 2021.

Fermeture des bureaux de l'administration communale

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, les bureaux communaux des trois villages, ainsi que les entités rattachées au GSR Littoral Ouest à Colombier, seront **fermés du mercredi 23 décembre 2020 à 11h30 au lundi 4 janvier 2021 à 8h30.**

Le Boom à Bôle

En raison de la situation sanitaire, l'édition 2021 du traditionnel Boom à Bôle de janvier est malheureusement annulée.

Achats de fin d'année

La population est invitée à favoriser les sociétés et commerces de nos trois villages pour ses achats de fin d'année. Cet effort collectif permet de protéger la vie de nos villages et de découvrir les prestations et produits de qualité offerts près de chez nous.

Bons à la consommation

Les bons dans les commerces et établissements de nos villages, distribués par le Conseil communal au mois d'octobre, rencontrent un franc succès.

Le Conseil communal rappelle que **leur validité échoit au 31 décembre 2020** et qu'après cette date, il ne sera plus possible de les échanger. Il incite donc la population à se rendre dans les commerces et établissements publics de la commune pour faire valoir cette mesure d'encouragement pour l'économie de proximité.



Eclairage public

Pour répondre aux exigences de l'Inspection fédérale des installations à courant fort, la Commune de Milvignes, en collaboration avec Eli10 SA, a mis en place une campagne de contrôle de tous les mâts de son éclairage public. Celle-ci se déroule en cette fin d'année, avec, pour objectif, de s'assurer de la parfaite sécurité électrique et statique de ces équipements publics. Les essais mécaniques nécessitent une intervention chez les riverains lorsque les luminaires sont situés hors du domaine public. Les proprié-

taires privés concernés seront personnellement contactés à ce sujet.

Changement de titulaire du poste de garde-forestier

Le garde-forestier actuel de la commune de Rochefort, en charge des forêts de Milvignes, M. Daniel Erb, prendra sa retraite à fin 2020. Le Conseil communal le remercie chaleureusement pour toutes ces années d'excellente collaboration. La commune de Rochefort a engagé M. Estevan Chuat pour lui succéder.

Permis de construire ou non ?

Toutes les constructions ainsi que la majorité des transformations intérieures et extérieures des bâtiments – même si elles sont de faible importance, de taille réduite ou d'impact modéré – doivent faire l'objet d'un permis de construire.

Cette réalité mérite d'être rappelée vu le nombre de procédures ouvertes par le Conseil communal cette année pour des constructions sans permis. Les désagréments causés aux propriétaires sont importants et ils peuvent être facilement évités en remplissant les obligations légales. Les informations pour les demandes de permis de construire sont disponibles sur le site milvignes.ch.

Les dossiers et les échantillons doivent être déposés dix jours avant les séances prévues de la Commission d'urbanisme.

Vignettes de parage

Nous rappelons que chaque habitant de Milvignes peut obtenir, pour CHF 25.-, une vignette de parage prolongé pour le parking des Fontenettes à Auvernier.

D'autres vignettes sont également disponibles pour le parage dans le centre et au sud du village d'Auvernier. Les ayants droit, ainsi que les secteurs de stationnement concernés, sont définis dans « l'arrêté du Conseil communal concernant le parage prolongé en zone limitée » du 30 mars 2009.

Toutes les vignettes sont valables pour une année civile, la durée de validité s'étendant du 1^{er} décembre de l'année précédente au 31 janvier de l'année suivante.

L'obtention ou le renouvellement d'une vignette doivent être sollicités auprès du Service de la sécurité publique, à Colombier, sur présentation du permis de circulation et du permis de conduire.

Relevé des compteurs d'eau et d'électricité

Le gestionnaire de réseaux mandaté par Milvignes, la société Eli10 annonce qu'elle procédera au relevé des compteurs d'eau et d'électricité durant les mois de décembre 2020 et janvier 2021. Les propriétaires sont invités à réserver un bon accueil aux personnes chargées de ces relevés et à protéger l'accès aux locaux abritant les compteurs.

INFORMATIONS OFFICIELLES

ARRIVÉE OU DÉPART DE LA COMMUNE AU 31 DÉCEMBRE 2020

En raison du recensement fédéral, les départs ou arrivées **au 31 décembre 2020** doivent être annoncés au Contrôle des habitants **jusqu'au 10 janvier 2021 au plus tard.**

TAXE DES CHIENS

Les détenteurs de chiens enregistrés à la commune recevront la facture relative à la taxe des chiens (Fr. 120.-) courant janvier 2021. Les personnes qui ne sont plus propriétaires de leur animal sont priées **d'en informer le Contrôle des habitants d'ici au 8 janvier 2021** au plus tard, par téléphone au 032 886 58 31 ou par courriel : milvignes.habitants@ne.ch.

DÉNEIGEMENT ET SERVICE HIVERNAL

La commune ne peut maintenir en permanence des conditions normales de circulation en cas de neige et de verglas. Il appartient donc à chaque automobiliste d'équiper son véhicule et d'adapter sa conduite en conséquence. Avec 15 kilomètres de trottoirs à déneiger, le Service de voirie ne peut garantir des conditions optimales sur chaque trottoir. Il s'appliquera donc à entretenir en priorité les chaussées particulièrement fréquentées, telles que les parcours d'écoliers ou les voies menant aux commerces.

AGENDA

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL

11.03.2021 – 03.06.2021 – 09.09.2021 – 11.11.2021 – 16.12.2021

PROCHAINES SÉANCES DE LA COMMISSION D'URBANISME

19.01.2021 – 16.02.2021 – 23.03.2021 – 27.04.2021 – 25.05.2021 – 22.06.2021 – 17.08.2021 – 21.09.2021 – 19.10.2021 – 16.11.2021 – 14.12.2021

Ne seront traités que les dossiers reçus 10 jours avant la date de la séance de la Commission d'urbanisme.